

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

Une séance de consultation publique concernant la modification du règlement de zonage 699-22-23 pour la réalisation du projet Héritage se tiendra à 18h30.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 JUILLET 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe**

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Rapport du maire – situation financière 2021
- 1.3 Octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton – Exercice financier 2022
- 1.4 Embauche au poste de commis à la paye et à la comptabilité
- 1.5 Correspondance

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
  - a) Bulletin information policière BM – 2022-05-24
  - b) Bulletin information policière BM – 2022-05-31
  - c) Bulletin information policière BM – 2022-06-07
  - d) Bulletin information policière BM – 2022-06-14

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Appel d'offre UMQ – Produits chimiques
- 3.3 Octroi d'un mandat pour l'inspection des pièges à matières grasses
- 3.4 Autorisation de paiement – Contrat de forage sur barge
- 3.5 Correspondance

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr. Julien 2022
- 4.3 Demande de commandite - Cruise-In 2022
- 4.4 Correspondance

#### **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini**

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance

#### **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

Une séance de consultation publique concernant la modification du règlement de zonage 699-22-23 pour la réalisation du projet Héritage se tiendra à 18h30.

a) Procès-verbal du 10 mai 2022

## **7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Dérogation mineure et PIIA 53 rue Du Pont
- 7.3 Demande de PIIA – 15, rue Du Pont – affichage sur vitrine occupant 100% de la surface vitrée
- 7.4 Demande analyse – Conteneurs sur le territoire de Bedford
- 7.5 Correspondance
  - a) Registre des permis pour le mois de juin
  - b) PV du CCU

## **8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement – Escali pro – Lignage de rue
- 8.3 Correspondance

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 5 juillet 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette  
Pierre Le Blanc

Marie-Pier Tougas  
Marie-Josée Lamothe  
Mona Beulac

Est absent : Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Marie-Claude Bélisle, adjointe.

22-07-195

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-07-196

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Adoption du second projet de règlement 699-22-23;
- Adoption règlement 514-22-1.
- Autorisation d'émission de permis de construction – projet Château-d'Eau.

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le jeudi 30 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue ou n'a été soumise par un citoyen dans la salle.

22-07-197

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-07-198

**Rapport du maire – Situation financière 2021**

Considérant l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant le dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2021 de la Ville ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accuse réception du rapport du maire sur la situation financière 2021 de la Ville de Bedford ;

Que ledit rapport du maire soit communiqué à tous les citoyens via le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

22-07-199

**Octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton – Exercice financier 2022**

Considérant l'offre de service soumise par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat d'audit de l'exercice financier 2022.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil mandate la firme RCGT pour la préparation des états financiers de l'année 2022 incluant les rapports d'audits complémentaires sur l'assainissement des eaux, l'eau potable ainsi que celui sur la collecte sélective des matières pour 2022, et ce, pour un montant de 19 095 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-07-200

**Embauche au poste de commis à la paie et à la comptabilité**

Considérant que le poste de commis à la paie et à la comptabilité sera prochainement vacant en raison d'une rotation de poste à l'interne dû à un éventuel départ à la retraite ;

Considérant que le poste a été affiché à l'interne tel que le prévoit la convention et qu'aucun employé actuel n'a manifesté d'intérêt pour ledit poste ;

Considérant que le poste a ensuite été affiché dans les journaux locaux et sur les médias sociaux ;

Considérant que 6 candidatures ont été reçues et que 3 candidates potentielles ont été rencontrées en entrevue ;

Considérant qu'au terme du processus d'entrevue et d'évaluation le comité de sélection formé de la trésorière adjointe et de la commis à la paie et à la comptabilité occupant le poste actuellement et qui en assurera la formation recommande l'embauche de Madame Sophie Mathieu qui satisfait aux exigences du poste ;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

22-07-200  
(suite)

Que ce conseil entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Sophie Mathieu au poste de commis à la paie et à la comptabilité temps plein à raison de trente-quatre (34) heures semaine, à compter du 25 juillet selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et acceptées dans la proposition d'embauche.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

22-07-201

### **Appel d'offres UMQ – Produits chimiques**

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N, Hydroxyde de sodium en contenant, Chlore gazeux;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *du PAX-XL6, du Charbon activé et du Chlore gazeux* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20232024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de **PAX-XL6** et de **Charbon activé** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au le 31 décembre 2024 et l'achat de **Chlore gazeux** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au le 31 décembre 2023 nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Bedford reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Que les sommes nécessaires seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires des exercices financiers concernés.

22-07-201  
(suite)

“Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense.”

ADOPTÉE

22-07-202

### **Octroi d'un mandat pour inspection des pièges à matières grasses**

Considérant que la Ville de Bedford désire faire inspecter tous les établissements situés sur son territoire qui effectuent de la préparation alimentaire et le cas échéant, doivent être munis d'un piège à matières grasses ;

Considérant que les employés de la Ville de Bedford ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour effectuer ce travail et que la Ville a demandé à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de l'assister ;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait prête à prêter assistance en fournissant les services d'une technicienne spécialisée dans ce domaine ;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait parvenir une offre de services applicables pour 2022 ;

Considérant que les tâches à accomplir par la technicienne, selon ses disponibilités, seraient :

- Inspection terrain à l'aide d'un questionnaire destiné aux propriétaires ;
- Rapport de visite des lieux ;
- Rapport d'inspection du piège à matières grasses;
- Remise aux propriétaires d'un registre d'entretien et d'inspection ;
- Signaler à la Ville de Bedford les non-conformités et proposer un délai de mise en conformité ;
- Partager avec la Ville de Bedford, des modèles de lettres et autres formulaires dédiés à la gestion des matières grasses ;
- Faire dernière inspection pour vérifier si les non-conformités ont été corrigées et si ce n'est pas le cas, demander à la Ville de Bedford d'émettre les constats d'infraction.

Considérant que les tâches que devrait accomplir la Ville de Bedford seraient les suivantes :

- Transmettre à la technicienne une liste à jour des établissements effectuant une préparation alimentaire comprenant une description de l'établissement ainsi que les coordonnées des propriétaires (nom du propriétaire, adresse, no. de téléphone, courriel, matricule) ;
- Envoyer les lettres de non-conformité aux propriétaires des établissements en faute en leur allouant un délai de mise en conformité ;
- Émettre les constats d'infraction à la suite du non-respect du règlement 452-

21-1 de la Ville de Bedford suite à l'expiration du délai alloué pour la mise en conformité.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

22-07-202  
(suite)

Que ce conseil octroie le mandat d'inspection des pièges à matières grasses situés sur le territoire de la Ville de Bedford pour 2022 à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, selon leur offre de services datée du 17 juin 2022. Le tarif horaire pour 2022 est fixé à 70\$ (taxes applicables en sus) et les frais de déplacement seront facturés selon ce tarif horaire additionné à 55 cents par kilomètre (taxes applicables en sus). Les frais d'administration de 15% sont déjà inclus dans cette tarification.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-07-203

**Autorisation de paiement – Contrat de forage sur barge**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Forage André Roy Inc. » pour les travaux de forage sur barge pour l'étude géotechnique et la caractérisation des sols pour le projet de remplacement de la prise d'eau brute, et ce, en vertu de la résolution 21-11-375 et pour un montant de 42 902,92\$ incluant les taxes ;

Considérant que les travaux ont été réalisés de façon conforme à la satisfaction de la Ville de Bedford ;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à « FORAGE ANDRÉ ROY inc » pour le forage sur barge pour l'étude géotechnique et la caractérisation des sols pour le projet de remplacement de la prise d'eau brute selon l'estimation des coûts, datée du 10 novembre 2021 et la facture 22-0328 au montant de 37 315 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-07-204

**Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr. Julien 2022**

Considérant qu'une demande d'autorisation de mobilisation de brigade de bénévole a été reçue en vue de la prochaine édition du point de collecte de la Guignolée du Dr. Julien ;

Considérant que cette année la Guignolée du Dr Julien aura lieu le samedi 10 décembre 2022, de 9h à 16h sur le territoire de Brome-Missisquoi et ce, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise la mobilisation des brigades de bénévole à l'intersection des routes 202 et 235 pour le point de collecte de la Guignolée du Dr Julien à Bedford, le samedi 10 décembre 2021, de 9h à 16h.

ADOPTÉE

22-07-205

La conseillère Mona Beaulac se retire à 19h19.

### **Demande de commandite – Cruise-In 2022**

Considérant que le comité organisateur du Bedford Cruise-In tiendra, le dimanche 4 septembre prochain, une exposition de voitures antiques, classiques et modifiées ;

Considérant qu'afin de continuer la gratuité des participants et visiteurs, le comité organisateur sollicite la Ville pour un appui financier de 1 000 \$ afin de faire de la publicité et promotion de l'événement dans la région ;

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement dudit événement, le comité organisateur demande également la contribution de la Ville pour :

- L'autorisation de fermer la rue Principale, entre la rue du Pont et la rue Philippe-Côté, et ce, entre 8h et 18h ;
- Fournir une copie de la couverture d'assurances de la municipalité pour la tenue dudit événement ;
- L'autorisation de la collaboration des travaux publics pour l'installation des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation ;
- La participation des pompiers afin d'assurer la sécurité et la circulation aux intersections ci-haut mentionnées (si possible).

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise un appui financier au comité organisateur du Bedford Cruise-In, d'un montant de 500 \$, et ce, afin de leur permettre de faire la promotion de leur événement devant être tenu sur la rue Principale de Bedford le dimanche 4 septembre prochain.

Que ce conseil demande au comité organisateur de justifier la bonification supplémentaire de 500 \$ et autorise le directeur général à verser ce montant si cette bonification est justifiée.

Que ce conseil propose à Bedford Cruise-In de solliciter les municipalités avoisinantes à des fins de commandites.

Que ce conseil donne l'autorisation de fermer la rue Principale, entre les rues du Pont et Philippe-Côté, entre 8h et 18h pour la tenue de l'événement.

Que ce conseil demande de la sécurité supplémentaire à l'intersection de la rue Philippe-Côté et Principale.

Que ce conseil accepte de fournir une copie de la couverture d'assurance ;

Que ce conseil autorise la collaboration des travaux publics pour le positionnement et la récupération des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation. La mise en service de la signalisation et sa mise hors service seront assurées par les pompiers qui sont autorisés à assurer la sécurité et la circulation auxdites intersections des rues du Pont et des Pins.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

La conseillère Mona Beaulac regagne son siège à 19h22.



22-07-206

**Dérogation mineure et PIIA 53 rue Du Pont**

Considérant la demande soumise pour l'installation sans permis de 3 enseignes murale sur l'immeuble;

Considérant la demande afin de permettre l'installation d'une enseigne en projection sur un immeuble voisin, enseigne localisée à 3 pouces de l'immeuble exerçant l'usage;

Considérant que le règlement de zonage, article 111, autorise une seule enseigne à plat par établissement commercial;

Considérant que le règlement de zonage, article 97, exige que les enseignes soient apposées sur l'immeuble où est rendu le service;

Considérant que le retrait des 2 pastilles "21" rendrait l'affichage à plat sur l'immeuble conforme au règlement;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Adopté par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU:

- refuse la demande de dérogation mineure pour les 3 enseignes à plats, et que le propriétaire retire les 2 pastilles identifiées "21" afin de rendre conforme l'affichage à plat sur l'immeuble;
- accorde la demande de dérogation mineure visant l'enseigne projetant sur l'immeuble voisin.

ADOPTÉE

22-07-207

**Demande de PIIA – 15, rue Du Pont – affichage sur vitrine occupant 100% de la surface vitrée**

Considérant la demande soumise afin de couvrir l'entièreté d'une vitrine d'un immeuble commercial;

Considérant le règlement de zonage permet de couvrir jusqu'à 10% d'une vitrine;

Considérant que de permettre ce type d'affichage dénaturerait l'affichage du secteur centre-ville;

Considérant que le Comité s'est déjà prononcé sur une demande pratiquement identique du demandeur;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, refuse la demande et que le propriétaire retire ou rende conforme son affichage sur vitrine sans délais en respectant le 10% déjà permis au règlement de zonage.

ADOPTÉE

22-07-208

**Demande analyse – Conteneurs sur le territoire de Bedford**

Considérant que le conseil municipal requiert un avis du Comité à ce sujet;

Considérant que le règlement de zonage, ne permet pas les conteneurs sur l'entièreté du territoire;

Considérant que le Comité jugerait opportun de permettre les conteneurs à certaines conditions;

22-07-208  
(suite)

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, modifie son règlement de zonage afin de permettre l'entreposage de conteneurs en suivant les conditions suivantes :

- Les conteneurs devront être peints d'une couleur harmonieuse avec le bâtiment principal;
- Il ne pourra y avoir entreposage de plus de deux conteneurs;
- Les conteneurs seront autorisés uniquement dans les zones industrielles du règlement de zonage, excepté la zone IA-1;
- Les conteneurs devront être localisés dans la cour arrière ou latérale, minimalement reculé de 5 mètres de la façade principale du bâtiment principal. Ils pourront également être localisés dans l'espace d'entreposage clôturé autorisé au règlement;
- Les conteneurs devront être bien entretenus et d'apparence soignée.

ADOPTÉE

22-07-209

#### **Autorisation paiement – Escali pro – Lignage de rue 2022**

Considérant l'octroi d'un contrat à Escali Pro pour le lignage dans les rues du territoire de la Ville, et ce en vertu de la résolution 22-04-116, pour un montant de 14 847 \$, plus les taxes applicables ;

Considérant que les dos d'âne et les pictogrammes de piéton ont été omis d'être inclus dans la soumission ;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement à Escali Pro d'un montant de 18 018,90 \$ incluant les taxes, et ce, pour le lignage des rues tel qu'identifié dans la soumission, plus les pictogrammes de piétons et l'ajout des dos d'âne.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-07-210

#### **Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 326 647,52\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 30 juin 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-07-211

#### **Adoption du second projet de règlement 699-22-23**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du second projet de règlement numéro 699-22-23 intitulé ; « Second projet de règlement numéro 699-22-23, amendement le règlement intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier les usages autorisés dans la zone RX-1 pour la réalisation du projet Héritage » ;

22-07-211  
(suite)

Considérant que pour ce faire, la Ville souhaite les usages autorisés de la zone RX-1, ainsi que les normes pour la construction d'un bâtiment principal, pour permettre la réalisation du Projet Héritage;

Considérant qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bedford et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2022;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

D'adopter le second projet de règlement numéro 699-22-23, amendant le règlement intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier les usages autorisés dans la zone RX-1 pour la réalisation du projet Héritage.

ADOPTÉE

22-07-212

**Adoption du règlement 514-22-1 – Constitution du CCU**

Considérant que le 7 juin 2022, un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 514-22-1 décrétant l'adoption du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la constitution du comité ont été adoptés par le conseil municipal.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement 514-22-1 amendant le règlement numéro 514-98-2 nommé règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la constitution du comité.

ADOPTÉE

22-07-213

**Émission de permis construction – projet Château-d'Eau**

Considérant que la phase 2 du projet de la rue Château-d'Eau est en cours de réalisation;

Considérant qu'une pression est actuellement exercée sur le marché immobilier;

Considérant que le promoteur requiert l'émission de permis de construction pour de nouvelles résidences sur les nouvelles rues à terminer;

Considérant que la Ville a procédé à l'acceptation provisoire des travaux d'infrastructure le 4 juillet 2022;

Considérant que le règlement sur les Conditions d'émission de permis de construction # 703-11, article 17 stipule que le terrain sur lequel doit être érigée chaque construction projetée est adjacent à une rue publique conforme aux exigences du règlement de lotissement ;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre les permis de construction de nouvelles résidences dans le développement de phase 2 du Château-d'Eau.

ADOPTÉE

N.M. **Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le jeudi 30 juin sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Un citoyen se questionne à savoir qu'elle sera la voie de contournement lors des travaux sur les rues Dutch et Clayes et s'il est prévu d'installer des dos d'âne pour ralentir la circulation.

22-07-214 **Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier